



Cabinet
Eric DOUCHIN

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION LE DOIGT DANS L'OREILLE DU
CHAUVE**

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société d'Expertise Comptable

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Caen

1, rue Albert Schweitzer - 14280 SAINT-CONTEST / Tél. : 02 31 95 88 00 / Courriel : accueil@douchin.expert

SARL au capital de 300 000 Euros
RCS CAEN 449 352 921
TVA Intracommunautaire FR 14 449 352 921
SIRET 449 352 921 000 34

**ASSOCIATION LE DOIGT DANS
L'OREILLE DU CHAUVÉ**

Association Loi 1901

Siège social : LE BOURG

14 240 Aurseulles

RCS : CAEN 507 644 433

SOMMAIRE

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**ASSOCIATION LE DOIGT DANS
L'OREILLE DU CHAUVÉ**

Association Loi 1901

Siège social : LE BOURG

14 240 Aurseulles

RCS : CAEN 507 644 433

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

CABINET ERIC DOUCHIN

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Normandie

1 rue Albert Schweitzer

14280 SAINT CONTEST

Ce rapport contient 20 pages

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LE DOIGT DANS L'OREILLE DU CHAUVÉ, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des subventions et sur la vérification des informations figurant à l'annexe liées aux incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels présentés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels présentés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

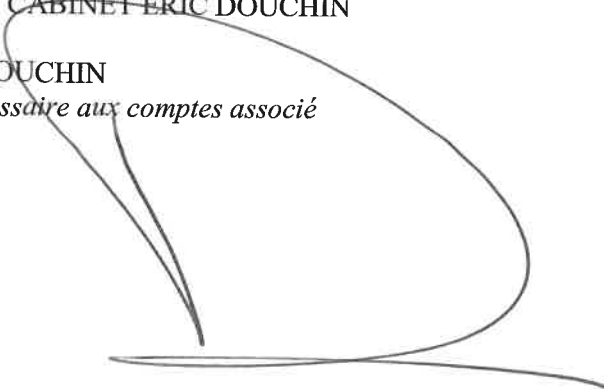
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT CONTEST, le 31 juillet 2026
Pour le CABINET ERIC DOUCHIN

Eric DOUCHIN
Commissaire aux comptes associé

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke at the bottom.

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0,17
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	4 125,00	4 125,00			550,94	
Autres immobilisations incorporelles	800,00	800,00				
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				40,52		38,91
Terrains						
Constructions	37 724,98	5 622,60	32 102,38		34 617,39	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	36 883,32	30 487,03	6 396,29		7 645,63	
Autres immobilisations corporelles	141 989,29	66 202,69	75 786,60		80 677,55	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,02		0,02
Participations	50,00		50,00		50,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	221 572,59	107 237,32	114 335,27	40,54	123 541,51	39,10
Stocks et en-cours						
Créances				19,99		17,46
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	14 685,10		14 685,10		5 576,20	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	2 376,00		2 376,00		547,20	
Personnel et comptes rattachés	734,53		734,53			
Autres créances	37 504,13		37 504,13		47 497,44	
Charges constatées d'avance	1 088,11		1 088,11		1 564,09	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	111 306,10		111 306,10	39,47	137 274,43	43,44
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	167 693,97		167 693,97	59,46	192 459,36	60,90
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	389 266,56	107 237,32	282 029,24	100	316 000,87	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise		2,71		2,42
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	7 635,07		7 635,07	
Ecarts de réévaluation				
Réserves		2,25		2,00
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Réserves pour projet de l'entité	6 335,55		6 335,55	
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Autres réserves				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Report à nouveau	69 137,80	24,51	77 637,56	24,57
<i>Dont report à nouv. des act. en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 808,77	-9,86	-8 499,76	-2,69
<i>Dont résultat des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Situation nette (sous-total)	55 299,65	19,61	83 108,42	26,30
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	92 808,76	32,91	103 488,57	32,75
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	148 108,41	52,52	186 596,99	59,05
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	53 282,00	18,89	47 554,00	15,05
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	53 282,00	18,89	47 554,00	15,05
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 666,56	9,46	30 000,00	9,49
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 344,20	0,83	2 530,20	0,80
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6 777,30	2,40	7 838,32	2,48
Fournisseurs, factures non parvenues	5 715,00	2,03	7 946,07	2,51
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	12 632,98	4,48	11 179,40	3,54
Personnel et comptes rattachés	7 050,45	2,50	6 515,89	2,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	19 452,34	6,90	15 840,00	5,01
TOTAL DES DETTES (IV)	80 638,83	28,59	81 849,88	25,90
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	282 029,24	100	316 000,87	100

ASSOCIATION LE DOC

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
Produits d'exploitation				
Cotisations	904,36		894,00	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	11 802,16		10 837,46	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	56 607,70		70 283,68	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	176 185,63		208 861,06	
Vers. des fondateurs ou cons. dot. consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels			1 960,00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	185,03		49,00	
Contributions financières				
Reprises sur amort., dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobs. incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	47 554,00		36 900,00	
Autres produits	2 479,49		75,09	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	295 718,37		329 860,29	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	111 861,09		101 066,60	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 071,56		2 170,61	
Salaires	108 468,82		133 289,75	
Cotisations sociales	38 066,40		51 903,37	
Dotations aux amort. et aux dépréciations	10 706,92		10 899,10	
Dotations aux provisions				
Val. comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	53 282,00		47 554,00	
Autres charges	743,28		3 105,82	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	325 200,07		349 989,25	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-29 481,70		-20 128,96	
Produits financiers				
De participation				
D'autres val. mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 672,93		1 717,16	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instr. de trésor.				

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 672,93		1 717,16	
Charges financières				
Dotations aux amort., dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immob. financières cédées				
Charges nettes sur cess. de VMP, d'instr. de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 672,93		1 717,16	
3-RÉSULTAT COURANT av. impôts (I-II+III-IV)	-27 808,77		-18 411,80	
Produits exceptionnels (V)			10 324,04	
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			10 324,04	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)			412,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	297 391,30		341 901,49	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	325 200,07		350 401,25	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-27 808,77		-8 499,76	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature			5 600,00	
Prestations en nature				
Bénévolat	21 800,75		23 643,68	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	21 800,75		29 243,68	
Charges des contrib. volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens			5 600,00	
Prestations en nature				
Personnel bénévole	21 800,75		23 643,68	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOL. EN NAT.	21 800,75		29 243,68	
TOTAL	-27 808,77		-8 499,76	

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

1 / UNE SAISON ARTISTIQUE

- Programmation mensuelle de septembre à décembre, puis de février à mai, promouvant la diversité de la création sonore, musicale et vocale.
- Programmation de concerts chez l'habitant, en classe ou dans des lieux partenaires du territoire, privilégiant des formes intimistes.
- Programmation de concerts et spectacles à destination du jeune public et du public scolaire.
- Programmation de 2 expositions par saison au DOC.

2 / DES ACTIONS CULTURELLES

- Développement tout au long de la saison d'un panel d'actions en directions des habitants (ateliers et stages de pratique artistique, rencontres avec des artistes, actions enfants, adultes, parents-enfants...).
- Développement de projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les acteurs culturels, sociaux, éducatifs, économiques du territoire.
- Rencontres et ateliers de pratiques avec les artistes, au DOC, en parallèle de la diffusion.

3 / UN LIEU DE VIE DU TERRITOIRE

- Organisation d'un calendrier d'animations variées au travers du café associatif du DOC : le ShaDOC Café (soirées à thèmes, ateliers, débats, activités manuelles...), géré par une équipe de bénévoles habitants du territoire.
- Développement d'un projet d'animation de la vie locale au travers de l'ensemble des activités.

4 / UN SOUTIEN À LA CRÉATION

- Production d'un orchestre, l'OMEDOC - Orchestre de Musique Expérimentale du DOC.
- Accueil d'artistes en résidence, dans un objectif de soutien et coproduction.
- Mise à disposition du DOC pour des répétitions et temps de travail d'équipes artistiques

Les moyens mis en oeuvre sont :

1 ETP coordination, administration / 0,8 ETP médiation / 0,49 ETP production / 1 CDDU technique (240h/an). Au total le DOC a employé en 2025 52 salarié.es dont 34 hommes et 18 femmes. 88% de ces salariées était des intermittents.

35 bénévoles

Contributions volontaires :

Le temps passé par les bénévoles sur l'exercice représente 1503.5heures.

Valorisées au taux horaire du Smic chargé, cela représente un coût de 21 800.75(1503.5*14.50)

Depuis le 01/08/2024 l'association est locataire des locaux.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 282 029,24 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -27 808,77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Pour assurer la comparabilité, les informations de l'exercice précédent ont été retraitées le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5 à 10
Matériels outillages et industriels		5 à 10
Installation générales, agenc.		10 à 50
Matériel de bureau		5 à 10
Matériel informatique		3 à 5
Mobilier		5 à 10

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	4 925,00		
TOTAL	4 925,00		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	37 724,98		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	35 382,64		1 500,68
Installations générales, agencements et aménagements divers	138 776,21		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	7 345,75		
TOTAL	219 229,58		1 500,68
Immobilisations financières			
Autres participations	50,00		
TOTAL	50,00		
TOTAL GENERAL	224 204,58		1 500,68

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			4 925,00	
TOTAL			4 925,00	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			37 724,98	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			36 883,32	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		181,73	138 594,48	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		3 950,94	3 394,81	
TOTAL		4 132,67	216 597,59	
Immobilisations financières				
Autres participations			50,00	
TOTAL			50,00	
TOTAL GENERAL		4 132,67	221 572,59	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			4 374,06	550,94		4 925,00
TOTAL			4 374,06	550,94		4 925,00
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			3 107,59	2 515,01		5 622,60
Inst. tech., mat. et out. industriels			27 737,01	2 750,02		30 487,03
Inst. générales, agencés divers			58 098,66	4 890,95	181,73	62 807,88
Matériel de bureau, informatique			7 345,75		3 950,94	3 394,81
TOTAL			96 289,01	10 155,98	4 132,67	102 312,32
TOTAL GENERAL			100 663,07	10 706,92	4 132,67	107 237,32

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	14 685,10	14 685,10	
Personnel et comptes rattachés	734,53	734,53	
Débiteurs divers	37 504,13	37 504,13	
Charges constatées d'avance	1 088,11	1 088,11	
TOTAL	54 011,87	54 011,87	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 088,11
TOTAL	1 088,11

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	732,00
Autres créances	37 504,13
TOTAL	38 236,13

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	7 635,07				7 635,07
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	6 335,55				6 335,55
Report à nouveau	77 637,56			8 499,76	69 137,80
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 499,76	8 499,76		27 808,77	-27 808,77
Subventions d'investissement	103 488,57			10 679,81	92 808,76
TOTAL	186 596,99	8 499,76		46 988,34	148 108,41

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CNN Résidence	8 000,00					8 000,00	
CNN contrat de filière	34 452,00		4 856,00			29 596,00	
DREETS formation des prof petite	1 975,00		1 975,00				
DRAC musique et maths	3 127,00		3 127,00				
DRAC Babil bleu					2 500,00	2 500,00	
DEPARTEMENT culture sante mouv ensemble toucher					1 500,00	1 500,00	
SACEM Abril padilla					4 186,00	4 186,00	
DRAC tour de france					5 000,00	5 000,00	
Région culture sante mouv ensemble					2 500,00	2 500,00	
TOTAL	47 554,00		9 958,00		15 686,00	53 282,00	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	26 666,56	26 666,56		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 492,30	12 492,30		
Personnel et comptes rattachés	7 050,45	7 050,45		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 577,44	12 577,44		
Produits constatés d'avance	19 452,34	19 452,34		
TOTAL	78 239,09	78 239,09		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	19 452,34
TOTAL	19 452,34

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 715,00
Dettes fiscales et sociales	8 757,56
TOTAL	14 472,56

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens non renouvelables				
ANTERIEUR 2020	128 614,62			128 614,62
CNN	2 100,00			2 100,00
CAF	4 000,00			4 000,00
MSA	1 000,00			1 000,00
REGION	2 142,20			2 142,20
PORTE ENTREE VOLET	145,00			145,00
PORTE ENTREE VOLET	4 395,30			4 395,30
TRYPTIK CONSOLE LUMIERE	2 265,41			2 265,41
SYNTHETISEUR	234,59			234,59
REFECTION TOITURE	4 604,70			4 604,70
CONSTRUCTION PLACE DU VILLAGE	4 000,00			4 000,00
CONSTRUCTION PLACE DU VILLAGE	23 520,50			23 520,50
CONSTRUCTION PLACE DU VILLAGE	5 000,00			5 000,00
PROJECTEUR PLACE DU VILLAGE	3 536,10			3 536,10
MOBILIER PLACE DU VILLAGE	2 409,55			2 409,55
FRESQUE PLACE DU VILLAGE	5 204,48			5 204,48
AMENAGEMENT PLACE DU VILLAGE	6 796,06			6 796,06
STORE BANNE PLACE DU VILLAGE	2 350,68			2 350,68
TOTAL	202 319,19			202 319,19
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens non renouvelables				
ANTERIEUR 2020	85 220,37	3 071,88		88 292,25
CNM	1 707,62	420,00		2 127,62
CAF	3 417,80	955,00		4 372,80
MSA	866,44	250,00		1 116,44
REGION	1 741,93	428,44		2 170,37
PORTE ENTREE VOLET	302,89	145,00		447,89
PORTE ENTREE VOLET	918,13	439,53		1 357,66
TRYPTIK CONSOLE LUMIERE	477,91	453,08		930,99
SYNTHETISEUR	49,36	46,92		96,28
REFECTION TOITURE	152,90	92,09		244,99
CONSTRUCTION PLACE DU VILLAGE	329,50	266,67		596,17
CONSTRUCTION PLACE DU VILLAGE	1 937,50	1 568,04		3 505,54
CONSTRUCTION PLACE DU VILLAGE	411,87	333,33		745,20
PROJECTEUR PLACE DU VILLAGE	745,97	707,22		1 453,19
MOBILIER PLACE DU VILLAGE	275,95	240,96		516,91
FRESQUE PLACE DU VILLAGE	428,72	346,97		775,69
AMENAGEMENT PLACE DU VILLAGE	839,74	679,61		1 519,35
STORE BANNE PLACE DU VILLAGE	311,06	235,07		546,13
TOTAL	100 135,66	10 679,81		110 815,47

**ASSOCIATION LE DOIGT DANS
L'OREILLE DU CHAUVÉ**

Association Loi 1901

Siège social : LE BOURG

14 240 Aurseulles

RCS : CAEN 507 644 433

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

CABINET ERIC DOUCHIN
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Normandie
1 rue Albert Schweitzer
14280 SAINT CONTEST
Ce rapport contient 2 pages

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

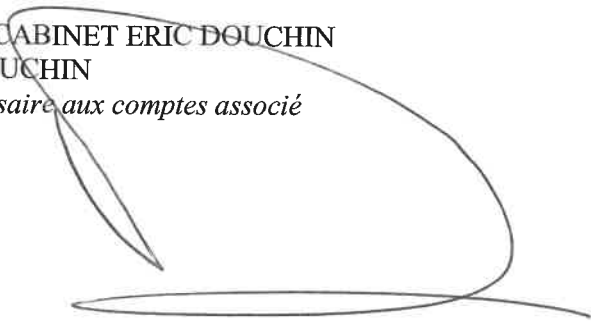
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A SAINT CONTEST, le 31 juillet 2026

Pour le CABINET ERIC DOUCHIN
Eric DOUCHIN
Commissaire aux comptes associé

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke at the bottom.